



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

**AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 675**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue en vidéoconférence le 1^{er} février 2021, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 675 Concernant le contrôle et la garde responsable
des animaux.**

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....5^e jour de ...février ...
de l'an deux mille vingt et un.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 5 février 2021. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour de février 2021.

Directeur général et secrétaire-trésorier